

20 mars 2019

AUDITION AU SÉNAT ET RENCONTRE AVEC LE PRÉFIGURATEUR

Un rythme d'enfer à 9 mois de la naissance de l'OFB !!!

Audition des commissions du développement durable et des affaires économiques du Sénat

Le 13 mars dernier, les représentants des OS représentatives de l'AFB et de l'ONCFS ont été auditionnés par les Sénateurs pendant une heure pour chaque établissement.

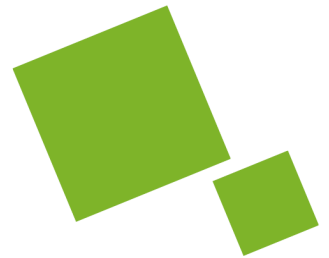
Le Sne-FSU, majoritairement présent dans nos deux établissements, a mis à profit ces deux heures pour rappeler les prérequis sociaux qui ont été posé dès la mise en place du dispositif de création de l'OFB comme l'ont fait les autres OS.

Une note commentée du projet de Loi a été remise en audience. Nos commentaires portent sur des points de vigilance particuliers dans la mise en œuvre des objectifs fixés par la Loi :

- l'adéquation moyens/missions, point essentiel pour que l'OFB puisse être « **le grand opérateur de la préservation de la Biodiversité** » souhaité par le Gouvernement ;
- la place de cet opérateur et les relations nécessaires et indispensable avec les citoyens, les associations, les collectivités territoriales, les ARB, les services de l'Etat, les autres établissements publics en charge de l'aménagement du territoire, afin que l'action de l'Etat en faveur de la préservation de la biodiversité soit la plus efficiente possible ;
- les garanties apportées au personnel dans la mise en place de ce nouvel opérateur par une note de cadrage ;
- les évolutions statutaires indispensables à la reconnaissance des compétences nécessaires au fonctionnement de cet établissement.

Résumé des commentaires essentiels du Sne-fsu sur le projet de loi

La tutelle de l'OFB : le Sne-FSU souhaite une tutelle forte du MTES, et ne souhaite en aucun cas une tutelle avec le ministère de l'intérieur.



Gouvernance et missions de notre futur établissement (Article 1)

Concernant les missions, le Sne-FSU souhaite que l'ensemble des missions des deux établissements soient reprises.

Pour ce qui est de la gouvernance du futur établissement, le Sne-FSU souhaite que la représentativité soit la plus large possible au sein du Conseil d'administration de l'OFB et représentative de la société civile. Une note qui indique nos attentes a été remise aux sénateurs.

Evolution des compétences des inspecteurs de l'Environnement (Article 2)

L'évolution des compétences des inspecteurs de l'Environnement va dans le sens d'une meilleure action de ceux-ci en matière de police judiciaire. Toutefois, cette montée en compétence légitime encore plus une évolution des statuts vers les catégories supérieures.

Evolution de la chasse (Article 3)

Le Sne-FSU s'est dit inquiet du transfert des prérogatives de l'Etat en matière de suivi et de contrôle des ACCA (associations communales de chasse agréée) et de gestion des plans de chasse vers les fédérations de chasseurs (FDC). **Ce transfert nécessite un contrôle strict de l'Etat.**

Une vigilance particulière doit être portée sur l'utilisation des moyens alloués par l'Etat aux FDC pour qu'elles concourent à la préservation de la biodiversité. L'Etat se doit de contrôler ces dépenses afin qu'elles soient bien allouées à l'objectif prévu et non détournées pour le financement des activités courantes des FDC.

Le Sne-FSU est totalement opposé à la remise en cause de l'opposition de conscience dans les ACCA (droit pour les propriétaires non-chasseurs de s'opposer à la chasse sur leur terrain). Il s'agit là d'une atteinte au droit de propriété et d'une remise en cause des principes édictés par la Cour Européenne des Droits de l'Homme à ce sujet.

Le Sne-FSU a indiqué que la gestion adaptative, de manière générale, allait dans le sens de la gestion durable de la ressource. Toutefois, les modalités d'application de celle-ci peuvent impacter lourdement l'atteinte de l'objectif. Seule une cogestion des bases de données par l'OFB et la Fédération nationale des chasseurs (FNC) est à même de garantir une transparence totale dans le transfert des données indispensable à une gestion adaptative efficiente.

Le Sne-FSU a également soutenu une demande d'amendement proposant l'harmonisation des pratiques en matière de sécurité à la chasse en définissant un cadre sur le plan national.

Requalification des agents (Article 5)

Le Sne-FSU a contesté la nécessité d'un nouveau rapport sur la « recatégorisation » des ATE en catégorie B puisque **Mme Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire**, indiquait à la commission développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale :

« La question de l'évolution des personnels, de leur requalification dans des grades différents, est très importante. Si le passage de la catégorie C à la catégorie B relève de la loi, ce n'est pas le cas du passage de la catégorie B à la catégorie A. Le sujet n'est pas « mûr », mais je crois important de montrer que l'Assemblée nationale et le Gouvernement s'en préoccupent. La réponse à cette question ne réside pas forcément dans la remise d'un rapport, et j'ai bon espoir que nous puissions proposer une solution plus opérationnelle. Dans cette attente, j'émetts un avis favorable. »

La Loi peut donc prévoir directement la requalification des ATE en catégorie B.



Pour ce qui est de la possibilité d'avoir un corps de catégorie A, le Sne-FSU souhaite que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution à la question de la prise en considération des fonctions relevant de la catégorie A par la requalification des catégories B exerçant ces fonctions.

Le Sne-FSU préconise la création d'un corps A du «génie de l'environnement», interministériel et gérer par notre ministère. Cette création permettrait d'intégrer les personnels contractuels recrutés actuellement sur ces missions, de créer un débouché cohérent aux corps de l'environnement existants, et d'accueillir les agents titularisés dans des corps adéquats.

Financement du transfert de compétence (Article 10)

Le Sne-FSU s'oppose à ce que l'OFB, et l'ONCFS en 2019, supportent sur leurs fonds propres le financement du transfert des compétences en matière de gestion des ACCA et des plan de chasse aux fédérations départementales des chasseurs. Les FDC sont à l'origine de la demande de ce transfert de compétence, il est anormal que ce soit un établissement public qui les paye pour cela.

Les sénateurs ont été très attentifs aux remarques et propositions fournies par notre syndicat

Rencontre avec Pierre Dubreuil, directeur général de la préfiguration

Le Sne-FSU a été reçu le 14 mars dernier par M. Pierre Dubreuil afin d'échanger sur nos attentes et propositions pour la création de l'OFB.

Nous avons rappelé que le Sne-FSU constituait la première force syndicale de l'OFB avec 34,2% des voix, cumul des résultats des élections aux CT des deux établissements soit 4 sièges sur 10 au CT de l'OFB.

Le directeur général de la préfiguration a regretté de n'avoir pas pu rencontrer les représentants des personnels dès sa nomination à la préfiguration.

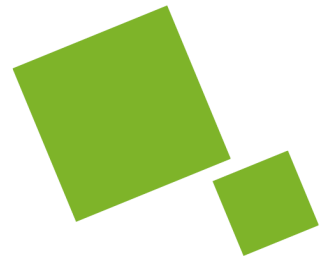
Le Sne-FSU a rappelé que le dialogue social mal engagé avec des postures et un manque de communication évident a entraîné le départ de la plupart des OS du second Cosui.

Toutefois, la mise en place de groupes d'échanges spécifiques et réguliers (GES) permettra de préparer les Cosuis dans de meilleures conditions et de construire un dialogue social plus serein. Malgré cette amélioration, nous sommes conscients que compte-tenu du délai imparti tout les sujets ne pourront être traités.

Le préfigurateur reconnaît que les délais imposés par le Gouvernement sont déraisonnables. Il indique qu'il occupe encore ses fonctions à mi-temps au Muséum. Il dispose de l'appui d'un chargé de mission et d'une chargée de communication interne, ce qui reste encore insuffisant pour mener à bien sa mission dans le temps imparti. Le Sne-FSU interpellera la ministre, et nous le rappellerons également à la DEB et à la DRH au prochain GES du 21 mars prochain.

Au regard du calendrier des dix visites en région, communiqué aux agents dans la « lettre infos préfiguration », Pierre Dubreuil explique que ceux-ci sont organisées par les directeurs régionaux, et seront divisées en deux temps :

- la première demi-journée consacrée à un échange avec l'ensemble des personnels
- la seconde partie de la journée étant prévue pour permettre le dialogue entre les agents de l'AFB et de l'ONCFS au cours d'ateliers thématiques ;
- la seconde journée sera consacrée à une opération de terrain pour appréhender l'ensemble de nos missions.



Le préfigurateur indique qu'il y a un fort besoin d'harmonisation des pratiques entre les deux établissements en matière de prise en compte de la vie chère en Outre-Mer.

Concernant l'organisation et le fonctionnement du futur établissement

Le préfigurateur indique qu'il va proposer des choix novateurs. Si pour lui, la création de l'AFB s'est attachée à mettre en place une organisation dans une logique de compromis, **il souhaite au contraire s'inscrire dans une rupture en termes d'organisation avec ce qui a pu se faire précédemment.**

Il indique qu'il a une vision intégrative de l'ensemble des missions. C'est-à-dire que chaque mission doit avoir une articulation forte avec les autres missions **pour mettre la connaissance, la recherche, la police, la gestion des espaces protégés, la formation, la mobilisation des acteurs de la société civile et citoyenne au service de la préservation de la biodiversité.** Il souhaite que du temps soit laissé pour la restructuration. Les missions doivent être des émanations du territoire avec 5 grandes familles de missions intégrées

Siège de l'OFB : le siège national sera situé à Paris ou dans une commune proche. La décision de localisation doit être prise rapidement afin de le mentionner dans la loi. Les pôles de Brest, Montpellier et Saint-Benoît seront maintenus. Ces pôles qui ne seront plus inscrits dans la Loi seront intégrés à la note de cadrage.

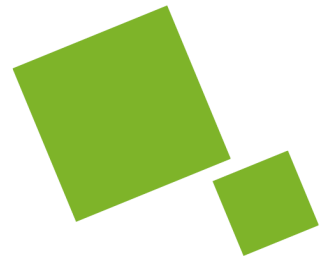
Mobilité : le préfigurateur ne souhaite pas de mobilité forcée. Toutefois, des mobilités existeront. Le Sne-FSU souligne qu'il est nécessaire de trouver une solution pour que les CDD sur des postes permanents bénéficient de la prime de restructuration en cas de changement de résidence administrative.

Financement et ressources humaines : le Sne-FSU souhaite que le préfigurateur défende les moyens humains et financiers. En effet, il manquera au budget 41,6 millions d'euros suite à la réforme du permis de chasser et autres cadeaux en faveur des chasseurs prévus par le projet de loi, ainsi que 25 millions d'euros manquants actuellement à l'AFB. Il demandera donc au Ministre un financement au-delà du programme 113 pour permettre à l'établissement de remplir ses objectifs .

A notre interpellation, le préfigurateur indique qu'il est conscient du manque de moyens humains dans les parcs naturels marins et pour la création du nouveau Parc national de forêts. Le Sne-FSU indique qu'il est opposé au redéploiement des moyens humains vers ces entités pour combler ce manque. Le préfigurateur indique qu'il est prêt à refuser le schéma d'emploi tel qui se profile aujourd'hui et s'engage à tout mettre en œuvre pour que le futur établissement soit doté des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Les managers préfigureurs : à notre demande, le préfigurateur nous précise le rôle des managers préfigureurs. Il sera de porter la mise en place de l'organisation cible à leur niveau et devront faire des propositions précises sur le fonctionnement. D'avril à juin, ils devront plancher sur le travail d'affinage du périmètre de leur direction et identifier les interactions avec les autres directions et les entités métiers de l'OFB, ainsi que les liens hiérarchiques et fonctionnels avec les autres services.

En bref, s'il faut retenir une chose : « rien ne va changer, personne ne va bouger, mais tout va changer et les modalités pour la mise en place du nouvel établissement (changement de fonction de service ou de RA) seront discutées au prochain GES, le jeudi 21 mars. Et ça va aller très vite ».



Pour résumer

Le travail de préfiguration pour la création de l'OFB a débuté au mois de novembre avec un calendrier contraint. Depuis le début, nous avons dénoncé le manque d'information concrète au personnel, le manque de concertation avec les représentants du personnel, le défaut dans le dialogue social et son organisation. Le calendrier, imposé par le gouvernement pour la création d'un établissement fonctionnel au 1^{er} janvier 2020, impose au personnel un rythme insoutenable pour la mise en place des chantiers prioritaires. En plus du surcroît d'activité imposé, chacun va devoir se positionner à la fin de l'été dans le futur établissement, dans un processus de pré-positionnement particulièrement anxiogène. Ceux qui viennent de le vivre à l'AFB peuvent en témoigner et cela va recommencer.

Les premiers signes du changement seront visibles dès la fin du mois de mars avec la diffusion du macro-organigramme, qui devrait donner les grandes directions opérationnelles du futur établissement. De fait, nous devrions connaître les orientations retenues par le préfigurateur pour l'organisation des directions : éclatement, fusion, maintien ?

Fin juin, la publication de l'organisation cible détaillée donnera une idée des impacts sur les services en termes d'organisation : les postes qui disparaissent et ceux qui apparaissent, et le positionnement précis des agents.

Enfin, dès le mois de juillet aura lieu la phase proprement dite de pré-positionnement qui impactera chacun : évolution vers une nouvelle mission, un nouveau métier, une évolution de la fiche de poste, une évolution de la ligne hiérarchique, un changement de supérieur hiérarchique, un changement de résidence administrative, voire tout à la fois.

Le Sne-FSU en tant que premier syndicat représentant à l'OFB accompagnera ce processus mais nous ne pouvons qu'inviter chacun à prendre du temps pour réfléchir et s'intéresser aux conséquences de ces changements sur sa position personnelle.

Le premier novembre, il sera trop tard pour se rendre compte de l'impact que cela va produire, aussi il est important de s'investir dans tous les instants d'échange, de dialogue et d'information qui seront proposés que ce soit dans les services, les directions, au cours des déplacements du préfigurateur en région ou dans le cadre des HMI proposées par les organisations syndicales.

Les grandes manœuvres ont déjà commencé, et ceux qui se voient calife à la place du calife se sont déjà positionnés sur des postes de direction sans attendre la diffusion du macro-organigramme ni même la mise en place du processus de pré-positionnement.

Le directeur de la préfiguration a été clair : il veut créer un nouvel établissement et ne pas juxtaposer les deux établissements existants. Pour nous le discours du rien ne va changer n'est pas audible.

De ce fait, le Sne-FSU a demandé au préfigurateur d'organiser le dialogue social avec chaque manager préfigurateur (directeur ou chef de service), afin d'identifier localement les difficultés à venir et trouver des solutions adaptées à la souffrance des personnels.

Le Sne-FSU considère que le calendrier publié impose trois réunion au minimum par direction :

- une en juin pour discuter de l'organigramme détaillé et du pré-positionnement des managers ;
- une en septembre pour discuter des choix de managers et du dispositif de pré-positionnement des agents ;
- une en novembre pour résoudre les contentieux et définir les chantiers à venir.



Le passage en procédure accélérée de la loi au Parlement, le démarrage imposé au 1^{er} janvier 2020, réduisent considérablement le temps consacré aux échanges : note de cadrage, harmonisation du temps de travail et des règlements intérieurs, prépositionnement...

Le Sne-FSU a alerté l'administration dès les comités techniques du mois de novembre 2018, ainsi qu'au cours du premier COSUI, sur la nécessité de consacrer dans la programmation de l'année 2019 un temps pour chacun destiné à ce travail de préfiguration.

Les activités sont malgré tout programmées sans tenir compte de cette alerte. Aujourd'hui où trouver le temps pour ce travail de préfiguration pour les managers de préfiguration ? L'activité des services va peut-être se mettre en pause, le temps va-t-il s'arrêter ?

Mais l'urgence imposée n'empêchera pas les représentants du Sne-FSU de réclamer les pré-requis sociaux et l'accompagnement des personnels, même s'ils seront eux aussi mis sous pression avec le rythme imposé, laissant très peu de temps à l'échange, à la réflexion et à la négociation. Pour cela :

- une compilation des revendications concernant la refonte du Quasi-statut des contractuels, signée de toutes les OS des deux établissements, a été transmise le 15 mars au ministère ;
- une note commentée du projet de loi a été transmise au sénateurs afin de finaliser la « recatégorisation » des ATE en catégorie B, et d'étudier la possibilité d'une sortie vers la Catégorie A de certains métiers, notamment des chefs de service départemental ;
- une vigilance particulière sera portée sur les garanties apportées au personnel ;
- nous serons intransigeant sur la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et l'accompagnement indispensable au changement.

Nous continuerons à demander un budget cohérent avec les missions du nouvel établissement ainsi que l'adéquation des missions et des moyens humains. Pour info, le projet de préfiguration de la fusion entre l'INRA et l'IRSTEA est doté d'une enveloppe budgétaire de 10 millions d'euros, et rien pour l'OFB. Si on veut on peut donc trouver les moyens.

Le gouvernement ne prend pas au sérieux les enjeux environnementaux, ni les personnels qui œuvrent pour la préservation de la biodiversité.

Nous contacter : Permanence : 01 40 81 22 28

Patrick SAINT-LEGER - 06 70 81 17 16

Marie-Louise LE COGUEC - 06 87 27 13 30

Simon LERY (CTM) - 06.89.93.94.43

Branche Milieux et Faune Sauvage

Pascal WANHEM - 06 20 99 91 84

Pierre ORIOL - 06 25 07 06 77

Virginie CROQUET - 06 20 78 97 50

Luc FRUITET - 06 25 07 08 46

Branche AFBiodiversité

Rémy ARSENTO - 06 72 08 10 10

Véronique CARACO-GIORDANO - 06 66 13 95 97

Séverine BARALE - 06 43 38 27 45

Thomas GENDRE - 06 37 02 56 30

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

